

# École supérieure d'art de Cambrai

Le jeudi dix-huit février deux mille vingt et un, à 14h00, le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « École supérieure d'art de Cambrai » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du président du conseil d'administration en date du 22 janvier 2021.

**Présents** : M. Sylvain TRANOY (président), Mme Laurence SAYDON (vice-présidente), Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Pascal BRUNIAUX, M. Pascal DUEZ, M. Jacques RICHARD, Mme Solène MORLET, M. Arnaud HUFTIER, Mme Martine RATTE, M. David BRAILLON, M. Frédéric VAESEN, Mme Rose-Marie DEVIGNES.

**Excusés** : Mme Sonia LANCEL, Mme Jeannine BERTHELOOT, Mme Anny-Claude MORISIAUX, M. Michel LALANDE, Mme Camille LELEU.

Assistaient également à la séance : Mme Sandra CHAMARET, Mme Anne-Sophie HAEGEMAN, Mme Aline MALLET, Mme Florence ALBARET.

---

## Conseil d'administration du 18 février 2021

### Procès-verbal

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres pour le premier conseil d'administration de l'année 2021, ainsi qu'à la nouvelle directrice de l'école supérieur d'art de Cambrai (ÉSAC), Sandra Chamaret, arrivée le 4 janvier, et à la nouvelle administratrice, Anne-Sophie Haegeman, arrivée le 1<sup>er</sup> février.

M. Tranoy propose un tour de table afin que chaque membre puisse se présenter, dont acte, et donne la parole à la directrice de l'école.

La directrice précise au préalable qu'il n'est pas procédé au vote de l'approbation du compte-rendu du dernier conseil d'administration, car celui-ci s'est tenu à distance par mail en décembre 2020 ; il s'agissait d'une délibération technique portant sur une modification budgétaire visant à corriger le solde d'exécution en dépenses d'investissement (délibération validée).

## Rapports pour information

Mme Chamaret indique en introduction que les documents produits à l'appui du conseil d'administration n'ont pu être envoyés aux membres avant la réunion de l'assemblée, en raison de sa récente prise de poste ainsi que celle de Mme Haegeman.

Mme Chamaret présente les grands points de l'actualité de l'école.

Le rayonnement de l'ÉSAC est illustré par une double page d'*Étape*, revue spécialisée du design graphique en France. Dans l'édition « spécial diplômés » figure une double page sur le projet de Doris Limier, étudiante diplômée du DNSEP 2020 de l'École supérieure d'art de Cambrai. C'est une reconnaissance du travail pratiqué dans l'école, une visibilité importante pour d'éventuels recrutements, ainsi qu'un point positif pour son image.

Malgré le contexte sanitaire, l'école peut accueillir étudiants et enseignants sur site grâce à la circulaire du Ministère de la culture du 28 janvier 2021, dont voici un extrait : « Dérogation pour les enseignements fondés sur la pratique, qui nécessitent des espaces, des lieux, des ateliers et exigent des outils, instruments spécifiques » pour les cours pratiques, ainsi que le même droit pour les ARC (ateliers de recherche et création), diplômés, concours, etc.

Présentation en images des bilans de janvier pour les années 1 et années 3. Ces bilans permettent aux étudiants de présenter leur travail du semestre écoulé sous la forme d'un accrochage.

Animation de la vie de l'école avec la mise en place d'une newsletter du centre de documentation afin de valoriser les acquisitions, impliquer les enseignants dans leurs propositions, inciter les étudiants à venir en bibliothèque et expliquer le choix des ouvrages qui constituent petit à petit un fonds spécialisé.

L'école organise régulièrement des expositions. « CCI Fantasia », une exposition virtuelle liée au programme de recherche New Hoarders, est visible jusqu'au 31 mars 2021 depuis le site internet de l'ÉSAC : [cci.esac-cambrai.net](http://cci.esac-cambrai.net).

Quatre workshops (ateliers intensifs de trois jours) se déroulent actuellement au sein de l'école. Ces workshops permettent un enrichissement de l'offre pédagogique ainsi qu'une stimulation collective et une production énergique des étudiants.

En raison du contexte sanitaire, les portes ouvertes se déroulent en ligne pour l'ensemble des écoles supérieures d'art. Cette année, les portes ouvertes de l'ÉSAC auront lieu le 13 mars 2021 en ligne (chaîne YouTube spécifique et réseaux sociaux) et, sous réserve, en plein air (occupation des galeries vitrées pour exposer les travaux des étudiants et visibilité sur les espaces de travail depuis l'extérieur via les grandes baies vitrées).

L'affiche des portes ouvertes a été réalisée par une étudiante de 4<sup>e</sup> année, Camille Leleu, par ailleurs représentante étudiants au conseil d'administration.

Mme Chamaret présente les partenariats pédagogiques en cours.

- Avec l'école supérieure d'art et de design (ÉSAD) de Valenciennes :

Concours d'entrée 2021 en commun, notamment car la mutualisation des événements est une demande de nos tutelles. L'ÉSAC et l'ÉSAD ont des options complémentaires (design graphique, design d'espace et art), donc il n'y a pas à craindre de rivalité ; au contraire, ce concours commun permettra de mieux orienter les futurs étudiants. Grâce à ce dispositif inédit, les candidats ne vont préparer et participer qu'à un seul concours et ne s'acquitter que d'un seul droit d'inscription pour les deux écoles supérieures d'art.

Chaque candidat se positionne sur une des deux écoles lors de son inscription et, s'il est retenu, le jury, composé d'un enseignant de l'ÉSAC et un enseignant de l'ÉSAD, l'orientera sur l'option la plus adéquate.

En outre, ce jury mixte permettra aux équipes pédagogiques des 2 établissements de travailler en collaboration, pour, à l'avenir, imaginer d'autres partenariats.

- Avec l'université polytechnique des Hauts-de-France (UPHF)

Dialogue fructueux avec le service des relations internationales de l'UPHF. Évocation des différentes pistes : la mutualisation des moyens administratifs et financiers, une aide à la réflexion stratégique pour nouer des partenariats avec des structures de pays limitrophes équivalentes à l'ÉSAC, une invitation à assister au conseil des relations internationales de l'université et la participation à un consortium ERASMUS, alliance entre plusieurs établissements pour effectuer les démarches administratives.

Mme Chamaret présente les partenariats institutionnels.

Depuis de nombreuses années, l'ARC Art / scène / média a noué des partenariats avec l'Opéra de Lille et le Phénix de Valenciennes. Cette année, la restitution de la collaboration avec le Phénix aura lieu le 12 mars dans les locaux de la Scène nationale, à Valenciennes, mais sera réservée aux professionnels pour cause de crise sanitaire.

L'exposition liée au programme de recherche « Retour aux sources » est prévue sur 4 jours fin mars à la Maison Folie de Moulins à Lille. En raison de la crise sanitaire, cette exposition complétée par un atelier à destination du grand public a déjà été décalée 2 fois.

Une première rencontre a eu lieu avec la directrice et le responsable des publics du musée des beaux-arts de Cambrai, initiée par 3 enseignants pour un atelier de recherche et création en lien avec l'exposition temporaire actuelle. Cette réunion a permis de poser les jalons d'autres collaborations pédagogiques pérennes, à venir dès la rentrée prochaine.

Mme Chamaret présente différents points du fonctionnement administratif.

L'arrivée dans l'équipe administrative de Mmes Chamaret et Haegeman implique une nouvelle organisation du travail.

Dans le cadre de la campagne pour la collecte de la taxe d'apprentissage, l'école a créé une plaquette diffusée par mail. L'appel est également disponible sur le site internet de l'école.

Un calendrier des conseils d'administration sur l'année 2021 est proposé et s'appuie sur le calendrier budgétaire (jeudi 1<sup>er</sup> avril à 14h30, jeudi 10 juin à 14h30, jeudi 14 octobre à 14h30, jeudi 9 décembre à 14h30). Cinq conseils auront lieu cette année, mais l'objectif est d'organiser 4 conseils en année ordinaire.

M. Tranoy propose de passer aux délibérations.

### **2021.1 : Débat d'orientation budgétaire 2021**

Mme Haegeman prend la parole pour présenter le rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2021.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est une obligation légale pour les établissements publics à caractère administratif. Il doit être présenté dans les deux mois précédents le vote du budget. Ce rapport permet de faire une « photographie » de l'année 2020 et de préparer le budget 2021.

Ce ROB a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes, utiles à la préparation du budget 2021.

Ces prévisions seront ajustées lors du vote du budget primitif, prévu le 1<sup>er</sup> avril 2021.

L'administratrice a bénéficié de l'appui du réseau des écoles d'art pour préparer ce document.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration une mise en contexte à partir d'un extrait de l'enquête nationale de la Cour des comptes sur les écoles supérieures d'art : *L'enseignement supérieur en arts plastiques* (décembre 2020) accessible en ligne <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-01/20210120-58-2-enseignement-superieur-arts-plastiques.pdf>.

Mme Chamaret informe le conseil d'administration de la venue lundi de deux journalistes du journal *Le Monde* à l'école, où ils ont pu s'entretenir avec des étudiants et des enseignants de l'école. Les journalistes ont également mené plusieurs visites à Paris et en province et réalisé des entretiens avec des directeurs d'école, dont elle-même.

En comparaison avec les autres écoles supérieures d'art, l'ÉSAC est l'avant dernière école en matière d'effectif. Cette année, l'effectif est de 68 étudiants. Une baisse de 10 % est à déplorer suite à plusieurs abandons.

Mme Ratte, représentante des personnels administratifs et techniques, rappelle que le contexte particulier en est une raison principale : difficultés matérielles, financières, décrochages, éloignement, manque d'aide psychologique pour les étudiants. Beaucoup d'étudiants viennent d'autres régions et rencontrent des difficultés dans leur suivi médical.

Il est important également de préciser que la moitié des étudiants de l'ESAC sont boursiers.

L'école a renouvelé en 2020 son accréditation pour une durée de 3 ans, au lieu des 5 années habituelles (délai porté à 6 ans en 2020 en raison du contexte sanitaire), tout comme les 2 autres écoles du Nord – Pas-de-Calais. Cette procédure d'accréditation demande 2 ans de travail. La DRAC attend les instructions ministérielles pour informer l'école du calendrier procédurale à venir ; une réunion à ce sujet est d'ores et déjà programmée fin mars.

Concernant les projets institutionnels, le projet de formation, sur lequel se base la procédure d'accréditation, devra s'appuyer sur le projet de formation validé pour la période 2020/2022.

Pour l'évolution de ce projet de formation, en plus d'un travail de fond avec l'équipe enseignante déjà démarré, le Conseil pédagogique et scientifique sera réactivé.

Un Conseil de la vie étudiante sera également mis en place en 2021, réunissant les représentants des étudiants (1 par année, soit 5 au total), la directrice, l'administratrice et la secrétaire pédagogique de l'école.

Plus de dix ans après la création de l'établissement, il est également nécessaire de mettre à jour les statuts de l'EPCC en associant les membres du conseil d'administration et les partenaires de l'ÉSAC.

L'un des gros enjeux de l'école est d'être visible localement, mais aussi à l'échelle nationale et internationale. La réflexion collégiale sur les cursus pédagogiques est donc une priorité afin que l'offre pédagogique soit la plus cohérente et lisible possible pour les futurs étudiants. Lorsque ce travail sera effectué, il sera indispensable d'amplifier la communication.

Un chantier au long cours sera de revoir les infrastructures des systèmes d'information de l'établissement : architecture réseaux, accès internet, l'inventaire et la maintenance du matériel. Cette ample démarche nécessite une analyse précise des besoins afin de rédiger un cahier des charges efficient.

Comme tous les ans, le livret étudiant sera mis à jour et offert à chaque étudiant conformément à la législation.

Concernant le budget, une maquette du compte administratif provisoire 2020 est proposée sur le ROB. Dans les grandes masses, l'établissement a réalisé 80 % des dépenses de fonctionnement prévues. Dans les charges à caractère général, on note une baisse des dépenses liées au Covid (annulation des projets pédagogiques : voyages, workshops, conférences...). Une baisse de la masse salariale est également constatée suite à la vacance du poste de direction et aux moindres vacances toujours en lien avec la crise sanitaire. On remarque aussi une légère baisse des produits de services.

Une prévision de légère baisse des subventions est envisagée pour 2021, faute de soutien à la recherche. D'autre part, en 2020, la subvention de la ville de Cambrai a diminué de 24 000 €. Le budget prévisionnel 2021 reprend pour le moment le montant initial de la subvention de la ville (214 000 €, attribué en 2018 et 2019, en plus des 270 000 € de contribution statutaire). Mme Delevallée informe l'assemblée que le budget 2021 de la ville sera voté fin mars et que le montant définitif de la subvention communale sera donc connu peu avant le vote du budget de l'école.

Dans les autres recettes, se trouvent les droits d'inscription à l'ÉSAC ainsi que les tarifs des concours d'entrée et des commissions d'équivalence. Une légère baisse de ces recettes est prévue pour 2021, en parallèle des données 2020. En revanche, la DRAC souligne un maintien de la subvention pour la mobilité internationale des étudiants boursiers.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'école prévoit de revenir à des chiffres équivalents à 2019 et espère pouvoir organiser les voyages pédagogiques indispensables aux étudiants.

Le budget 2021 prévoit une stabilité des charges de personnel avec une légère augmentation due au glissement vieillesse technicité. La maîtrise de la masse salariale est un enjeu majeur car elle représente 80 % du budget de l'école.

Une ligne supplémentaire a été créée pour les dépenses imprévues, afin de ventiler des charges non anticipées à ce jour, tout en respectant le plafond légal de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le résultat 2020 sera principalement ventilé en section d'investissement afin de financer les travaux sur les systèmes d'information.

Les charges à caractère général fluctuent en fonction des années. On note un doublement des dépenses en énergie suite aux augmentations de prix et au format annuel du contrat, moins avantageux financièrement.

L'école a mis en place une comptabilité analytique qui permet de voir plus finement les dépenses, les coûts.

L'école ne bénéficie pas de subvention d'investissement. Seules les dotations en amortissement ainsi que l'épargne permettent d'abonder le budget. L'état de l'actif n'étant pas très fiable, il est nécessaire de prévoir un inventaire. Les dotations pour 2021 semblent donc faibles au regard du patrimoine matériel de l'établissement.

En 2020, plus de 50 000 € de dépenses en investissement ont été faites. Pour 2021, les projets d'investissement envisagés concernent les systèmes d'information principalement.

Acté à l'unanimité.

### **2021.2 : Délégation de pouvoir et de signature au président du conseil d'administration**

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de donner délégation de pouvoir et de signature au président pour les décisions et passations de contrats, mais également pour la signature des conventions de partenariat de plus de 20 000 €. Pour exemple, la convention de mise à disposition du personnel ville entre l'EPCC et la mairie de Cambrai.

Le président rendra compte au conseil d'administration des conventions signées.

Adopté à l'unanimité.

### **2021.3 : Demande de subvention 2021 à la Région**

L'accord du conseil d'administration est sollicité pour le renouvellement de la demande de subvention auprès de la Région, à hauteur de 250 000 €.

Adopté à l'unanimité.

### **Etat des conventions**

Un état des dernières conventions signées est réalisé à titre d'information.

La convention de partenariat avec le Phénix est présentée. Ce partenariat s'inscrit dans la durée. Il est qualifié de bénéfique pour les étudiants et l'école.

### **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est laissée à l'assemblée.

Les étudiants souhaitent intervenir à propos de la bibliothèque. Son ouverture est limitée, en nombre, à 4 étudiants en simultané, mais aussi en temps puisqu'elle n'est ouverte que les après-midis depuis quelques mois. De ce fait, il est difficile, notamment pour les années 4, d'y accéder facilement, puisqu'ils ont cours les après-midis. Les étudiants réclament en conséquence une amplitude horaire élargie. La direction précise que l'ouverture de la bibliothèque est dépendante des heures de présence de l'agent d'accueil à temps partiel, qui ne travaille que l'après-midi. Une réorganisation est envisagée, mais ne sera possible qu'à travers le recours à un contrat étudiant de 10h hebdomadaires, conditionné par une subvention de la Région à solliciter via l'université.

Mme Ratte rappelle qu'une bibliothécaire était à temps complet avant son départ à la retraite fin 2015, mais qu'elle n'a jamais été remplacée.

Mme Chamaret insiste sur une nécessaire réflexion en profondeur sur le fonds documentaire de l'ÉSAC : son ambition, sa spécialisation, son ouverture aux personnes extérieures pour consultation, sa complémentarité avec ceux d'autres structures locales (le Labo, l'ESAD de Valenciennes, le Centre régional photographique...).

M. Vaësen, représentant des enseignants, rejoint la demande des étudiants sur une flexibilité des ouvertures pour une bonne organisation des enseignements.

M. Huftier souhaite apporter quelques éléments complémentaires pour l'UPHF. Il souligne le travail réalisé par M. Dupuis, ancien directeur par intérim, et par M. Coupé, ancien président du conseil d'administration. Il salue l'arrivée de M. Tranoy en tant que nouveau président du conseil d'administration et de Mme Chamaret, nouvelle directrice.

M. Huftier propose la mise à disposition d'un logiciel pour faciliter la création d'emplois du temps et l'occupation des salles. Il refait enfin un point sur les partenariats.

A l'international, l'UPHF évoque la possibilité pour l'ÉSAC de développer un partenariat avec l'école supérieure d'art de Casablanca.

L'UPHF souhaite également inclure l'ÉSAC dans les programmes de financement européens de la recherche. Plusieurs dossiers ambitieux sont en cours, et pourraient accueillir des propositions de l'ÉSAC. Mme Chamaret retient principalement celui sur la conservation des œuvres d'art ainsi qu'« Artisanat 4.0 », dont la filiation avec plusieurs enseignements de l'école est évidente.

L'UPHF invite l'école à adopter dans sa maquette pédagogique le « module d'ouverture », obligatoire pour les étudiants de l'université et banalisé sur la plage du jeudi après-midi. Ce module permet de compléter les enseignements de spécialité par des cours à la carte (sport, langues, culture, sciences, etc.). Mme Chamaret précise que l'ouverture pluridisciplinaire est séduisante, mais techniquement complexe à mettre en œuvre : il n'est pas certain que l'ÉSAC puisse libérer ses étudiants tous les jeudis après-midis et que ceux-ci puissent facilement se déplacer vers Valenciennes le cas échéant.

Le service de santé de l'université est accessible aux étudiants de l'ÉSAC. En effet, les établissements composantes bénéficient de tous les avantages de l'UPHF en matière de sport et de santé.

Mme Chamaret remercie M. Huftier pour ces précisions.

Mme Saydon félicite la directrice pour ce 1<sup>er</sup> conseil d'administration.

M. Tranoy remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration présents et lève la séance.